

QUI EST ADMISSIBLE À FAIRE UNE DEMANDE D'ASILE AU CANADA?

Un agent d'immigration canadien décidera si vous êtes autorisé à faire une demande d'asile au Canada suite à l'examen d'admissibilité.



VOUS NE SEREZ PAS AUTORISÉ À FAIRE UNE DEMANDE D'ASILE AU CANADA SI :

- Vous avez déjà un statut de réfugié dans un autre pays vers lequel vous pouvez retourner.
- Vous avez fait une demande d'asile au Canada dans le passé et cette demande a été rejetée, retirée, abandonnée, ou trouvée inadmissible.
- Vous faites votre demande d'asile à un poste-frontière officiel : il existe des exceptions, comme celle d'avoir un membre de la famille au Canada.
 (Voir notre document : « Qui peut faire une demande d'asile à la frontière? »).
- Vous avez traversé la frontière irrégulièrement après avoir été refusé à un poste-frontière officiel.
- Vous n'êtes pas admis au Canada pour des raisons de sécurité, parce que vous avez commis des actes criminels graves ou des violations des droits humains.



- > Votre demande sera envoyée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR).
- La CISR évaluera votre crainte de persécution dans votre pays d'origine lors d'une audience et décidera si votre demande d'asile est acceptée. (Voir notre document : « Qui peut obtenir l'asile au Canada? »).



SI VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE:

- À un poste-frontière officiel : vous ne serez pas admis au Canada ;
- À l'intérieur du Canada ou à l'aéroport : vous devrez partir, à moins que le Canada ait suspendu les renvois dans votre pays.
- Avant de partir, vous pouvez demander de faire une demande d'Examen des Risques Avant Renvoi (ERAR).*

"Un agent d'immigration révisera votre demande écrite, avant votre renvoi, pour évaluer si vous êtes à risque dans votre pays. Si votre demande est approuvée, vous serez autorisé à demeurer au Canada.